



**BUREAU CENTRAL DES
RECENSEMENTS ET
DES ETUDES DE POPULATION**

Défis et Réalisations dans la Mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement

**pour
les femmes
et les filles**



**LEADERSHIP ET
PARTICIPATION POLITIQUE
DES FEMMES AU CAMEROUN**

*Journée
Internationale de la*
Femme

08 MARS

2014

UN NOUVEL ÉLAN POUR les OMD 1 000 JOURS D'ACTION

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD) SONT LE PROGRAMME INTERNATIONAL D'ACTION LE PLUS AMBITIEUX DE L'HISTOIRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.

- Le taux d'extrême pauvreté a diminué de moitié depuis 1990.
- Des millions de filles sont maintenant scolarisées.
- Moins d'enfants meurent chaque jour.
- La lutte contre les maladies mortelles telles que le sida, le paludisme et la tuberculose s'accélère.

À 1.000 JOURS DE LA DATE BUTOIR POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS, MOBILISONS-NOUS TOUS À TRAVERS LE MONDE ET INTENSIFIONS NOS EFFORTS POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS. PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE SUR TWITTER AVEC LE HASHTAG #MDGMOMENTUM POUR :

- augmenter les investissements ciblés dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'énergie et de l'assainissement,
- assurer l'égalité des sexes pour les femmes et les filles,
- soutenir les plus vulnérables ayant du retard sur la réalisation des OMD,
- tenir nos engagements en matière d'aide publique au développement,
- redynamiser les efforts des gouvernements et des organisations locales pour faire la différence.

Partagez la campagne #MDGmomentum au sein de votre communauté! [#MDGmomentum](#) | un.org/fr/millenniumgoals



Boîte Postale : 12932
Tél : (237) 22 20 30 71
Yaoundé - Cameroun
www.bucrep.org



08 mars 2014 : Journée Internationale de la Femme

SOMMAIRE

Sommaire	3
Sigles et Abréviations	4
Abstract	5
Introduction	6
I- Etat des lieux sur le leadership et la participation politique des femmes	7
1.1 Femmes et entrepreneuriat	7
1.2 Femmes et politique	8
1.2.1 Poids de l'électorat féminin	9
1.2.2 Représentation des femmes au Parlement	9
1.2.3 Représentation des femmes dans l'exécutif communal	11
1.3 Femmes et Gouvernement	12
1.4 Femmes et commandement territorial	13
1.5 Femmes et Justice	14
II- Obstacles au leadership et à la participation politique des femmes	14
2.1 Obstacles liés à la santé	14
2.2 Obstacles liés à l'éducation	16
2.3 Obstacles politiques	17
2.4 Obstacles socioéconomiques	17
2.5 Obstacles socioculturels	17
III- Mesures en matière de promotion de leadership et de participation politique des femmes	18
3.1 Mesures existantes	18
3.2 Perspectives	19
Conclusion	21
Références	22

Défis et Réalisations dans la Mise en œuvre des OMD pour les femmes et les filles

LEADERSHIP ET PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES AU CAMEROUN

SIGLES ET ABREVIATIONS

ALCAM	Assemblée Législative du Cameroun
ARCAM	Assemblée Représentative du Cameroun
ATCAM	Assemblée Territoriale du Cameroun
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discriminations à l'Égard des Femmes
ECAM	Enquêtes Camerounaises auprès des Ménages
ELECAM	Elections Cameroon
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
EESI	Enquête sur l'Emploi du Secteur Informel
IDEA	International Institute for Democracy and International Assistance
INS	Institut National de la Statistique
MINATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINJUSTICE	Ministère de la Justice
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PCA	Président du Conseil d'Administration
RGE	Recensement Général des Entreprises
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UIP	Union Inter-Parlementaire



08 mars 2014 : Journée Internationale de la Femme

Abstract

This year, Cameroon and the international Community celebrate the 29th edition of the International Women's Day. The central theme adopted by Cameroon for the celebration of this day on March 8th 2014 is «Challenges and Realizations of the Millennium Development Goals for Women and the Girl Child». This document produced by the Central Bureau for the Census and Population Studies focuses on one of the subthemes emanating from the above central theme. This subtheme is entitled "Women's Leadership Role and Participation in Politics". Under this topic, BUCREP presents statistics on women's leadership role in politics and in positions of decision-making in the administration and the judiciary, as well as the obstacles that they face in politics and other domains and advances some recommendations that, if properly implemented, could promote the representation of women and their participation in politics. Statistics reveal that women are under-represented at many levels of political activities, the administration and the judiciary. At the level of the National Assembly, women still make up only 31.1% of parliamentarians despite the enormous progress that has been made over the last decade. At the level of the Senate, women constitute just 20% of the members. The two law-making bodies, the Senate and the National Assembly, are both headed by men. At the level of councils, there are only 1661 female councilors out of a total of 10832 councilors and out of 360 heads of councils (mayors), only 23 are women. At the level of the judiciary, women are equally very lowly represented. They make up just 24.3% of magistrates. Even though women make up more than 50% of potential voters, they form only 47.2% of registered voters. At the level of the Supreme Court, this under-representation is more acute. Female representation in the executive wing of government is alarmingly low. Since independence, no woman has ever been governor, Vice-Prime Minister, Prime Minister or President of Cameroon. There are only 9 female cabinet members out of a total of 65, a very low proportion indeed! Of the 58 senior divisional officers in Cameroon, only one(1) is a woman while 8 of the 360 divisional officers are women. These statistics attest to the enormous cultural, political, economic and other obstacles that stand in the way of the ascension of women to positions of authority in the judiciary, the executive, politics and even in business. For Cameroon to become a modern society based on equal participation of both men and women in nation-building, these obstacles must be overcome through greater promotion of female education from basic to tertiary levels, greater financial support and training for female candidates in elections, increase in the quotas reserved for women in all spheres of representation, etc.

Défis et Réalisations dans la Mise en œuvre des OMD pour les femmes et les filles

LEADERSHIP ET PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES AU CAMEROUN

Introduction

De concert avec la communauté internationale, le Cameroun s'est engagé dans la promotion et l'autonomisation de la femme. Cet engagement se traduit notamment par sa participation aux diverses conférences régionales et mondiales organisées par le système des Nations Unies, la ratification par ses soins des différents instruments internationaux. C'est ainsi qu'il a souscrit entre autres à la Convention sur l'Élimination de toutes formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF), au Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement ainsi qu'aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les autorités camerounaises ont porté une attention particulière aux OMD parmi lesquels l'OMD n°3 : «Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes». Cette attention intervient dans un contexte particulier marqué par toutes formes de discriminations fondées sur le sexe. Au Cameroun, les femmes représentent 51% de la population totale¹. En effet, malgré cette supériorité numérique et les actions entreprises pour les propulser sur le devant de la scène sociale, économique et politique, les femmes occupent, dans quasiment tous les secteurs, une situation défavorable comparativement aux hommes.

Dans la mesure où le Gouvernement ambitionne de faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035, cette ambition ne saurait se réaliser sans la participation accrue des femmes, compte tenu de leur poids démographique et de leurs potentialités. Conscient du rôle clé que joue cette catégorie dans le processus de développement, le Gouvernement s'est résolument engagé à :

- ✓ mettre un accent sur les conditions favorables à l'épanouissement de la femme et à sa meilleure contribution au développement socio-économique ;
- ✓ porter une attention sur l'approche genre dans les activités de développement économique, politique et social pour promouvoir l'égalité hommes/femmes.

Cette année, la Journée Internationale de la Femme (JIF) qui en est à sa 29^{ème} édition, est placée au Cameroun sous le thème des « Défis et Réalisations dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour les femmes et les filles ». Ce thème interpelle la communauté nationale ainsi que les partenaires au développement sur le rôle et la place de la femme dans le processus de développement.

Le Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP), à travers le sous-thème «Leadership et participation politique des femmes au Cameroun », s'aligne sur le thème national et se propose d'évaluer les progrès réalisés en matière d'égalité de sexe et d'implication de la femme dans les sphères de décision. Il identifie les principaux obstacles susceptibles d'entraver la pleine participation de la femme au processus du développement et présente quelques mesures à mettre en œuvre en vue d'améliorer le statut de la femme.

¹ D'après les résultats du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2005.

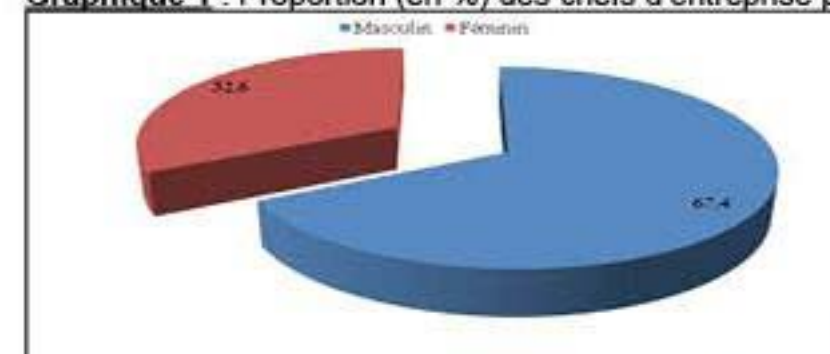
I- Etat des lieux sur le leadership et la participation politique des femmes

Le fondement d'une société égalitaire repose sur le respect des droits humains. En dépit des efforts du Gouvernement camerounais, le niveau d'exercice des droits politiques, économiques et sociaux des femmes reste faible.

1.1 Femmes et entrepreneuriat

Les femmes jouent un grand rôle dans l'économie camerounaise. Jadis confinées dans la sphère domestique, elles sont de nos jours managers, gestionnaires, promotrices d'entreprises ou encore employées dans le secteur formel ou informel de l'économie. En effet, nombre d'entre elles se retrouvent de plus en plus chefs d'entreprise : 32,6 % des promoteurs ou dirigeants d'entreprises sont des femmes (RGE, 2009).

Graphique 1 : Proportion (en %) des chefs d'entreprise par sexe



Source : INS, RGE, 2009

Par rapport au niveau d'instruction, il ressort du tableau 1 que 43,8% des femmes chefs d'entreprise ont un faible niveau d'éducation (sans niveau et primaire) tandis que très peu d'entre elles, soit 8,4 %, ont un niveau d'études supérieures.



Tableau 1: Répartition (en %) des chefs d'entreprise par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	18,1	10,2	15,5
Primaire	26,3	33,6	28,7
Secondaire Premier Cycle	18,2	26,0	20,7
Secondaire second cycle	17,5	17,5	17,5
Supérieur	14,9	8,4	12,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INS, RGE, 2009

La présence des femmes chefs d'entreprise se fait remarquer dans presque tous les secteurs d'activités économiques (primaire, secondaire, tertiaire). L'on note cependant que près de la moitié d'entre elles (48,1%) sont à la tête d'une entreprise commerciale (RGE, 2009).

Les entreprises ayant à leur tête une femme se caractérisent entre autres par :

- un faible capital ;
- un nombre réduit d'employés salariés (2,2 en moyenne contre 4,8 chez les hommes chefs d'entreprise - RGE, 2009 -) ;
- un recours à une main d'œuvre familiale ;
- une absence de locaux.

En effet, 80,9% des femmes promotrices d'entreprise dans le secteur informel exercent sans local professionnel (EESI, 2011) ; elles sont nombreuses à travailler à domicile.

De manière générale, l'entrepreneuriat féminin fait face à de nombreux obstacles au rang desquels :

- l'accès limité au crédit ;
- la difficulté d'obtenir un registre de commerce ;
- le manque de formation de base ;
- la faiblesse et l'insuffisance de revenus individuels ;
- le manque d'informations sur les procédures bancaires et fiscales ;
- et l'insuffisance ou le manque de moyens de production.

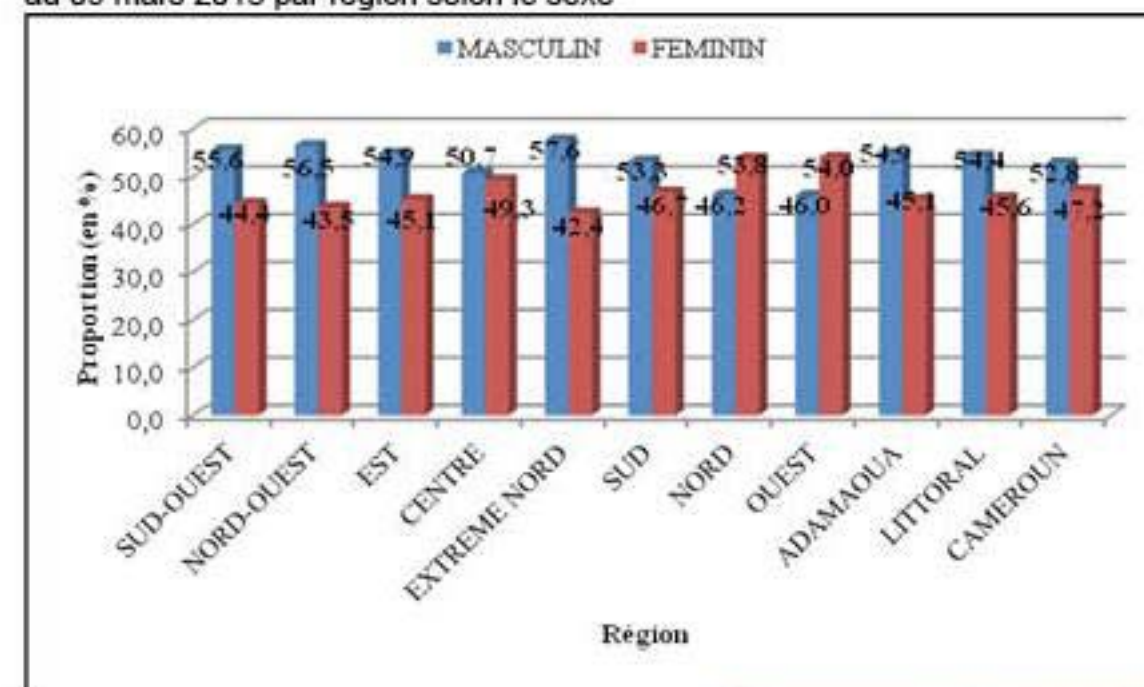
1.2 Femmes et politique

Au Cameroun, la politique reste un domaine presque exclusivement réservé aux hommes, car non seulement une bonne proportion de femmes n'exercent pas leur droit de vote, mais seule une minorité d'entre elles se retrouvent dans les sphères de décision.

1.2.1 Poids de l'électorat féminin

C'est dès 1946 que les Camerounais ont acquis le droit de voter ou de se présenter comme candidat(e) aux élections. Dans le cadre de la refonte biométrique des listes électorales, les statistiques disponibles au 09 mars 2013 donnent une idée de la proportion des femmes inscrites à 6 mois des élections (graphique 2).

Graphique 2 : Répartition (en %) des personnes inscrites sur les listes électorales au 09 mars 2013 par région selon le sexe



Source : ELECAM, 2013

A l'examen du graphique 2, il ressort que sur l'ensemble des personnes inscrites sur les listes électorales à la date du 09 mars 2013, 47,2% d'inscrits étaient de sexe féminin contre 52,8% d'hommes. Bien que cette tendance soit quasi-similaire dans la plupart des régions du pays, l'on note tout de même que les régions de l'Ouest et du Nord se sont quelque peu démarquées avec des proportions de femmes inscrites supérieures à 50%. Par contre, les régions de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest enregistrent les plus faibles pourcentages de femmes inscrites : soit respectivement 42,4% et 43,5%.

1.2.2 Représentation des femmes au Parlement

La représentation des femmes au parlement est appréciée par la proportion des sièges occupés par les femmes lors des législatures. La première femme² est élue à l'Assemblée Législative du Cameroun Oriental lors de la législature de 1960.

² il s'agit de Mme Julienne KEUTCHA

Tableau 2 : Evolution du nombre de femmes députés à l'Assemblée

Législature	Total Députés	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes députés	Variation en points de pourcentage par rapport au dernier scrutin
1947-1952 (ARCAM)	50	0	0,0	0,0
1952-1956 (ATCAM)	50	0	0,0	0,0
1956- 1960 (ALCAM)	64	0	0,0	0,0
Législatives du 10 avril 1960	100	1	1,0	+1,0
Législatives Fédérales d'avril 1964	100	1	1,0	+0,0
(Assemblée Nationale Fédérale) 1970	50	2	4,0	+3,0
--	--	--	--	--
1973-1978	120	7	5,8	
1978-1983	120	12	10,0	+4,2
1983-1988	120	17	14,2	+4,2
1988-1992	180	26	14,4	+0,2
1992-1997	180	23	12,8	-1,6
1997-2002	180	10	5,6	-7,2
2002-2007	180	19	10,6	+5,0
2007-2012	180	25	13,9	+3,3
2013-2018	180	56	31,1	+17,2

Sources : MINPROF, /INS/UIP

De manière globale, le tableau ci-dessus présente trois grandes phases d'évolution du nombre de femmes députés à l'Assemblée. De 1973 à 1992, l'on observe une constante dans la croissance du nombre de femmes députés qui est passé de 7 à 26. De 1992 à 2002, le nombre de femmes députés a connu une baisse passant de 26 à 10. De 2002 à 2013, l'on observe une remontée significative de cet effectif qui passe de 10 à 56.

L'on peut relever que si la proportion des femmes a augmenté lors des législatures allant de 1973 à 1992, cette évolution reste en deçà du seuil minimum de 30% recommandé par le Plan d'Action de Beijing de 1995.

De 1997 à 2013, le taux de représentation des femmes dans la chambre basse du Parlement a subi une hausse constante à travers les quatre dernières législatures, passant de 5,6% en 1997 à 31,1% en 2013. Cette augmentation du nombre de femmes à l'Assemblée Nationale a été particulièrement importante lors des dernières élections législatives tenues en 2013, leur nombre ayant plus que doublé à l'issue de ce scrutin. Leur proportion a ainsi atteint la barre symbolique de 30% que beaucoup d'associations de défense de l'égalité de genre considèrent comme le seuil critique à partir duquel la parité est envisageable.

S'agissant de la chambre haute du Parlement qui en est à sa première législature, elle compte 20 femmes sur 100 Sénateurs ; soit une proportion de 20%. Ici, des efforts restent à faire pour atteindre le seuil de 30%.

L'on peut aussi noter que la relative hausse de la représentation des femmes observée en ce moment au Parlement est la résultante de mesures réglementaires récemment introduites dans le Code électoral du Cameroun. Ces mesures conditionnent la validité de toute liste de candidatures à un quota d'au moins 30% de candidatures féminines. Il s'agit notamment des articles 151 (al.3), 164 (al.4), 171 (al. 3), 181 (al. 2), 218 (al. 4), et 246 de la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral du Cameroun.

LEADERSHIP ET PARTICIPATION À LA VIE POLITIQUE DANS LE MONDE : QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

Les femmes au sein des différents parlements

Vue d'ensemble

- Au 1^{er} juillet 2013, 20,9% des parlementaires nationaux étaient des femmes, témoignant d'une lente augmentation par rapport aux 11,6% de 1995.
- En mai 2012, le Rwanda était le pays comptant la plus grande proportion de femmes parlementaires au monde. Les femmes y occupaient 56,3% des sièges à la Chambre basse.

Distribution régionale

- Dans chaque région, il subsiste d'importantes différences entre les pourcentages moyens de femmes siégeant aux Chambres uniques, basses ou hautes. Au 31 mai 2012, ces moyennes s'établissaient ainsi :
 - Afrique subsaharienne, 19,7% ;
 - Moyen-Orient et Afrique du Nord, 13,0% ;
 - Asie, 17,9% ;
 - Pacifique, 14,9% ;
 - Amériques, 22,8% ;
 - Pays nordiques, 42,0% ;
 - Europe sans les pays nordiques, 21,1%.

Les femmes et la magistrature suprême

- En juin 2013, 8 Chefs d'État et 13 Chefs de Gouvernement dans le monde étaient des femmes.

1.2.3. Représentation des femmes dans l'exécutif communal

En général, la participation des femmes dans la gestion des communes est mesurée par la proportion de femmes conseillères municipales et le nombre de femmes maires ou adjointes aux maires en particulier. En 2007, seulement 6,7% de maires et 19,7% d'adjoints aux maires étaient des femmes.

Tableau 3: Evolution du nombre de femmes dans l'exécutif communal

Année	Total conseillers municipaux	Nombre de femmes	Pourcentage des femmes	Nombre total de maires	Nombre de femmes maires	Nombre total des adjoints au maire	Nombre de femmes adjoints au maire
1996	9 932	1 061	10,7	--	2	--	--
2002	9 963	1 302	13,1	--	10	--	--
2007	10832	1661	15,3	360	23	922	182

Source : MINCOF, MINATD

1.3 Femmes et Gouvernement

Le niveau de représentation des femmes au Gouvernement est mesuré par le nombre de femmes ministres ou assimilées (secrétaire d'État ou encore ministre délégué) qui occupent des postes au sein du Gouvernement. Depuis l'indépendance du Cameroun, le nombre de femmes occupant les postes de responsabilités ministérielles a évolué en dents de scie. La première femme³ est entrée au Gouvernement en 1970 en qualité de Ministre auxiliaire de la Santé Publique et de la Population en 1972. Elle devient Vice-ministre de la Santé et de l'Assistance Publique, puis Ministre des Affaires Sociales en 1975. Cette même année, la deuxième femme⁴ qui fait son entrée dans le Gouvernement occupe le poste de Vice-ministre de l'Education Nationale.

Tableau 4 : Evolution du nombre de femmes ministres ou assimilées

Gouvernement/Réaménagement ministériel	Total ministres et assimilés	Nombre de femmes	Pourcentage des femmes
Gouvernement du 16/05/1957	15	0	0,0
Gouvernement du 20/02/1958	11	0	0,0
Gouvernement du 18/06/1959	16	0	0,0
Gouvernement du 20/10/1961	19	0	0,0
Gouvernement du 13/01/1962	19	0	0,0
Gouvernement du 12/06/1970	28	1	3,6
Gouvernement du 03/07/1972	28	1	3,8
Gouvernement du 30/06/1975	32	2	6,3
Gouvernement du 02/05/1978	21	2	9,5
Gouvernement du 18/06/1983	34	3	8,8
Gouvernement du 24/08/1985	42	5	11,9
Gouvernement du 04/09/1992	45	1	2,2
Gouvernement du 19/09/1996	43	2	4,7
Gouvernement du 07/12/1997	51	3	5,9
Gouvernement du 08/12/2004	60	6	10,0
Gouvernement du 22/09/2006	60	6	10,0
Gouvernement du 07/09/2007	57	6	10,5
Gouvernement du 30/06/2009	71	6	8,5
Gouvernement du 09/12/2011	60	9	15,0

Source : Wapedia – Wiki : Premiers ministres du Cameroun

3 Il s'agit de Mme Delphine TSANGA.

4 Il s'agit de Mme Dorothy NJEUMA.

Globalement, le nombre de femmes ministres ou assimilées a connu des progrès mitigés depuis 1970. Toutefois, la participation des femmes au Gouvernement est remarquable entre 2007 et 2011. Les portefeuilles ministériels confiés aux femmes concernent généralement le secteur social : éducation, affaires sociales, promotion de la femme et de la famille. Il convient tout de même de souligner qu'aucune femme n'a occupé le poste de premier ministre.

1.4 Femmes et commandement territorial

Au Cameroun, les postes de commandement sont identifiés tout d'abord dans l'administration territoriale et subsidiairement dans les corps d'élite tels que l'armée et la police. En effet, qu'ils soient civils ou militaires, les postes de commandement au Cameroun relèvent directement de la Présidence de la République.

S'agissant du commandement territorial, il s'exerce au sein des circonscriptions administratives. C'est le décret N°78/485 du 9 novembre 1978 qui en fixe les attributions. Ainsi, le Gouverneur, le Préfet ou le Sous-préfet est le représentant de l'État et du Gouvernement dans sa circonscription administrative. À ce titre, il représente à la fois le Président de la République, le Premier Ministre et les ministres à l'exception des corps de la justice, de l'armée et de la police. Ce statut lui confère un rôle double : le rôle administratif attribuant aux autorités administratives la représentation des intérêts nationaux et le contrôle administratif des collectivités locales décentralisées.

Avant 2004, aucune femme n'avait accédé à un poste de commandement territorial. En effet, les 773 postes existants étaient occupés par des hommes (58 Préfets, 116 Adjoints Préfectoraux, 536 Sous-préfets et Adjoints d'arrondissement et 53 Chefs de district). Cette situation s'est légèrement améliorée entre 2004 et 2006, période au cours de laquelle 3 femmes ont occupé le poste d'Adjoint d'arrondissement. Deux femmes ont accédé au poste de Sous-préfet en 2006. En 2011, l'on compte 5 femmes Sous-préfet. Par le décret N° 2013/113 du 22 avril 2013 portant nomination des Sous-préfets, 11 femmes ont accédé au poste de Sous-préfet en 2013. En outre, le décret N°2012/480 du 2 octobre 2012 a porté une femme au poste de Préfet dans le département du Koung Khi.

Tableau 5 : Évolution de la représentation des femmes aux postes de commandement

Postes	2004	2006	2007	2011	2012	2013
Gouverneur	0/10	0/10	0/10	0/10	0/10	0/10
Préfet	0/58	0/58	0/58	0/58	1/58	1/58
Sous-préfet/Chef de district	0/323	2/323	2/323	5/360	5/360	8/360

Sources : MINATD ; Décrets N° N°2012/480 du 2 octobre 2012 ; N°2013/113 du 22 avril 2013.

Dans l'ensemble, le niveau de représentation des femmes aux postes de commandement reste faible. Les postes de Gouverneur et de Préfet restent la chasse gardée des hommes. Par contre, on note une timide évolution de la représentation des femmes au poste de Sous-préfet. Il faut cependant remarquer que le potentiel féminin est important, si l'on tient compte des proportions de

personnes de sexe féminin qui accèdent à l'école de formation des administrateurs. A titre d'exemple, au cours de l'année académique 1999-2000, les femmes représentaient 26,02% de la filière Administration Générale, où se recrutent généralement les autorités administratives.

1.5 Femmes et Justice

Le pouvoir judiciaire est majoritairement détenu par les hommes. Les statistiques du Ministère de la Justice (MINJUSTICE-Conseil Supérieur de la Magistrature, juillet 2010) permettent de noter que les femmes sont également sous-représentées dans ce domaine.

Tableau 6 : Répartition des postes de responsabilité au MINJUSTICE selon le sexe

Poste de responsabilité	Masculin		Féminin		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Magistrat	752	75,7	242	24,3	994
Président Tribunal de 1 ^{ère} et grande instance	64	85,3	11	14,7	75
Procureur Général	10	90,9	1	9,1	11
Procureur de la République	70	97,2	2	2,8	72
Président de Cour d'Appel	10	90,9	1	9,1	11
Avocat Général près la Cour Suprême	10	100,0	0	0,0	10
Conseiller à la Cour Suprême	51	89,5	6	10,5	57

Source : Rapport Politique Nationale Genre, MINPROFF, 2010

Sur l'ensemble des magistrats, les femmes ne représentent que 24,3% des effectifs. Elles sont encore moins représentées par poste de responsabilités. Elles représentent 14,7% de présidents de tribunaux de 1^{ère} et grande instance, 10,0% de procureurs généraux, 2,8 % de procureurs de la République, 9,1% de présidents de cour d'appel et 10,5% de conseillers à la Cour Suprême.

II- Obstacles au leadership et à la participation politique des femmes

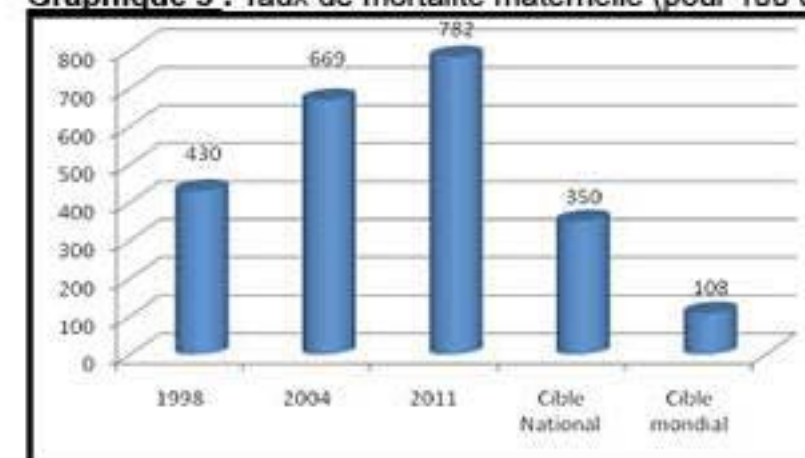
Il ressort de l'état des lieux sur le leadership et la participation politique des femmes qu'elles sont globalement sous-représentées. Dans les domaines politique et économique, la participation des femmes reste faible en raison des obstacles de divers ordres qu'il est important d'identifier en vue de rechercher les voies et moyens de les surmonter.

2.1. Obstacles liés à la santé

Il faut jouir d'un bon état de santé pour espérer participer aux activités sociopolitiques, culturelles et économiques. Or les femmes, notamment les jeunes filles font encore face à d'énormes risques de santé en raison des difficultés liées à l'accès aux services et à l'information en matière de santé sexuelle et reproductive. En effet, les coutumes et usages qui limitent la capacité des femmes à maîtriser

leur santé sexuelle et reproductive compromettent grandement leur santé, leur autonomie, ainsi que celle de leurs enfants. A ce sujet, le Graphique 3 montre une situation préoccupante.

Graphique 3 : Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)



Source : INS, EDSC-II 1998, EDSC III-2004 & EDS-MICS-2011

Le rapport de mortalité maternelle exprime le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Le graphique 3 met en évidence une augmentation significative de la mortalité maternelle au cours de la période 2004-2011 par rapport à la période 1991-1998. Cette mortalité élevée pourrait s'expliquer entre autres par le faible niveau de fréquentation des formations sanitaires par les femmes au cours de la grossesse, lors de l'accouchement ou après (EDS-MICS-2011).

Tableau 7 : Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié

	2004	2011
Yaoundé	94,2	92,9
Douala	97,1	98,8
Adamaoua	37,1	47,4
Centre hormis Yaoundé	74,2	78,5
Est	47,7	48,9
Extrême-Nord	26,5	25,1
Littoral hormis Douala	93,8	94,2
Nord	22,3	32,9
Nord-Ouest	87,5	93,6
Ouest	93,3	95,8
Sud	70,8	82,2
Sud-Ouest	77,8	80,1
Urbain	84,2	86,7
Rural	44,2	46,7
Cameroon	61,8	63,6

Source : INS, EDSC-3-2004 & EDS-MICS-2011

Au regard du tableau 6, l'on pourrait s'interroger sur la disponibilité du personnel sanitaire qualifié et la qualité du plateau technique permettant de faire face aux cas de complications obstétricales. Au niveau national, les pourcentages

d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié qui sont de 61,8 et 63,6 respectivement en 2004 et en 2011 demeurent faibles. Ces pourcentages sont encore plus faibles en milieu rural où elles sont de 44,2 et 46,7 respectivement en 2004 et 2011. En outre, le Rapport de l'EDS-MICS-2011 signale une faible utilisation des méthodes contraceptives modernes chez les femmes en union âgées de 15 à 49 ans (12% et 14% respectivement en 2004 et 2011) et un niveau élevé de fécondité précoce (quelle que soit l'année de l'enquête, le taux de fécondité est estimé à au moins 127 naissances pour 1000 femmes chez les jeunes filles âgées de 15 à 19 ans (EDS-MICS-2011).

2.2. Obstacles liés à l'éducation

Le niveau d'instruction a une incidence sur l'accès des femmes à des postes de responsabilité. En effet, leur faible niveau d'instruction les rend moins outillées sur la scène politique face à des hommes plus instruits, plus formés et mieux informés. L'éducation renforce la confiance en soi, facilite l'accès aux emplois décents et la participation au débat public.

Le faible niveau d'instruction et l'analphabétisme des femmes, notamment celles vivant en zone rurale, demeurent un obstacle à leur épanouissement. Pour réduire les inégalités de genre, il est important que les femmes connaissent leurs droits et cela passe par l'éducation.

D'après les résultats des Enquêtes Camerounaises auprès des Ménages et l'Enquête Emploi et Secteur Informel de 2010, les disparités de genre dans les enseignements primaires et secondaires se présentent comme l'indique le tableau 8 ci-après :

Tableau 8 : Indice de parité filles/garçons dans les enseignements primaire et secondaire

	Primaire (6 – 11 ans)			Secondaire (12 – 18)		
	2001	2007	2010	2001	2007	2010
Douala	1,02	1,02	1,00	1,07	1,00	1,01
Yaoundé	1	1,00	0,97	1,05	1,10	0,94
Adamaoua	0,83	0,67	1,00	0,75	0,49	0,67
Centre hors Yaoundé	1,03	0,99	0,99	1,13	0,71	0,93
Est	1,03	0,98	0,97	0,71	0,74	0,90
Extrême-Nord	0,75	0,74	1,02	0,40	0,57	0,38
Littoral hors Douala	0,98	1,04	1,03	1,02	1,15	1,26
Nord	0,77	0,76	0,74	0,53	0,52	0,48
Nord-Ouest	0,97	1,03	1,01	1,15	1,26	1,04
Ouest	1,01	1,01	1,03	0,98	0,97	1,01
Sud	0,92	1,03	0,99	0,82	0,91	0,98
Sud-Ouest	0,95	1,01	1,01	0,88	0,95	0,91
Milieu de résidence						
Urbain	0,99	1,00	0,99	1,02	1,03	0,98
Rural	0,91	0,91	0,98	0,84	0,79	0,85
Ensemble	0,94	0,95	0,99	0,95	0,93	0,93

Source : ECAM 2 & 3, EESI 2

2.3. Obstacles politiques

Certes, la Constitution accorde pourtant aussi bien à l'homme qu'à la femme le droit de voter ou de se faire élire. Mais l'un des principaux obstacles auxquels les femmes font face est le fait que les hommes dominent l'arène politique ; d'où la prédominance de leurs points de vue dans la formulation des règles du jeu politique (IDEA, 2002). Le fait que les personnalités politiques modèles soient des hommes en majorité pourrait entraîner un certain rejet de la politique chez les femmes.

Avant 2012, il n'existait aucune disposition législative ou réglementaire exigeant le quota de 30% de femmes sur les listes de candidatures aux différentes élections. En faveur de la loi N°2012/001 du 19 avril 2012, les effectifs féminins au parlement et dans les communes se sont accrus. Mais la parité est loin d'être atteinte.

L'insuffisance d'une culture politique chez la femme constitue également une entrave à sa participation à la vie politique. Dans la sphère domestique, voire traditionnelle, l'éducation donnée à la jeune fille la prédispose à la soumission, à la subordination et à la passivité.

Les autres obstacles politiques que rencontrent les femmes sont entre autres : le faible soutien de la part des partis politiques pour l'accès des femmes à la hiérarchie des partis, l'insuffisance de contacts et de coopération entre les organisations féminines ...

2.4. Obstacles socioéconomiques

Lorsque les taux d'alphabétisation et d'accès des femmes à l'enseignement, ainsi que le pourcentage de population active féminine se rapprochent de ceux des hommes, les chances de participation de la femme aux activités économiques et politiques à un niveau élevé s'améliorent. Les principaux obstacles socioéconomiques qui entravent le leadership et la participation politique des femmes sont : le chômage et la pauvreté ; le faible niveau d'instruction et de formation professionnelle ; la surcharge des tâches domestiques ; le faible soutien financier de la part des partis. Les femmes n'ont parfois pas assez de moyens pour supporter les charges liées aux élections.

S'agissant de l'entrepreneuriat féminin, les principaux obstacles sont les lois discriminatoires en matière de propriété et d'héritage, le manque d'accès aux institutions financières formelles et les contraintes de temps dues aux responsabilités familiales et domestiques.

2.5. Obstacles socioculturels

Au Cameroun comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, l'ordre traditionnel, basé sur la division du travail et le partage des rôles entre les sexes, continue à assigner, et parfois à imposer aux femmes un rôle de mère et de ménagère.

Dans le domaine de l'entrepreneuriat, les attitudes sociétales (le difficile accès à la propriété foncière, les pratiques successorales...) et les croyances empêchent

certaines femmes d'envisager la création d'entreprises. Quand elles s'y adonnent, elles restent confinées à de très petites entreprises opérant dans l'économie informelle. Non seulement cette situation réduit leur capacité à gagner un revenu pour elles-mêmes et leur famille, mais elle restreint également leur potentiel à contribuer au développement économique et à la création d'emplois décent.

Les autres obstacles socioculturels ou psychologiques sont ceux qui se rapportent :

- à une idéologie et à des modèles culturels favorisant les hommes ;
- au manque de confiance de la part des femmes en leur propre capacité à gagner une élection ;
- aux idées préconçues selon lesquelles en politique, le succès ne s'obtient qu'au prix de nombreuses compromissions ;
- aux difficultés liées à l'intégration de la femme dans sa communauté d'accueil suite au mariage ;
- au tiraillement de la femme entre ses obligations professionnelles et son rôle de sœur, de mère, de grand-mère ou d'épouse ;
- au refus de la femme à sacrifier sa vie de famille au profit de celle publique ;
- au fait d'associer le militantisme politique à la dépravation des mœurs.

III. Mesures en matière de promotion de leadership et de participation politique des femmes

La promotion du statut de la femme a toujours été une préoccupation gouvernementale. A cet effet, un certain nombre de mesures ont été prises, même si elles nécessitent d'être renforcées.

3.1 Mesures existantes

Le Cameroun affirme, dans le préambule de sa Constitution du 18 janvier 1996, son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, au respect de la Charte des Nations Unies et de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et de toutes les conventions internationales y relatives et dûment ratifiées. C'est dans ce sens que le Cameroun a ratifié, en 1994, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF).

Au niveau institutionnel, le Gouvernement camerounais a entrepris de mener des actions multiformes dans le but d'améliorer le statut de la femme. C'est ainsi que sont créés des mécanismes institutionnels nationaux de formulation et de



mise en œuvre des politiques et programmes visant la promotion/l'amélioration du statut et des conditions de vie des femmes. On peut ainsi citer chronologiquement :

- le Bureau de promotion de la femme au Ministère de la Santé en 1968 ;
- le Bureau de promotion de la femme dans le Ministère des Affaires Sociales en 1975 ;
- le Ministère de la Condition féminine créé en 1984 ;
- le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille en 2004.
- la validation de toute liste de candidatures subordonnée au respect des nouvelles dispositions du code électoral qui impose un quota d'au moins 30% de femmes.

Au niveau local, il est à noter que les missions assignées au Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille sont relayées par les services déconcentrés que sont les délégations régionales, départementales et d'arrondissement afin de rapprocher les structures d'encadrement des populations.

En plus des institutions suscitées, de nombreuses organisations internationales (bilatérales et multilatérales) et nationales, y compris la société civile, travaillent aux côtés du Gouvernement, pour développer des programmes d'action en faveur de la promotion de la femme camerounaise et de sa participation, avec les mêmes chances que l'homme.

Malgré le cadre institutionnel mis en place et en dépit des dispositions légales, les femmes sont sous-représentées dans les fonctions dirigeantes et au sein des instances électives.

3.2. Perspectives

D'après les Conventions Internationales, les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes droits et chances en vue de participer pleinement à tous les aspects du processus politique et ceci indépendamment du niveau considéré. Cependant, la réalité démontre qu'il est souvent plus difficile aux femmes d'exercer et de faire respecter leurs droits. La promotion de l'égalité de sexe dans le domaine politique en particulier et dans la société en général s'avère très complexe. Les stéréotypes et les inégalités en matière de sexe se développent et se diversifient en permanence ; toute initiative pour contrecarrer lesdites inégalités se doit d'être stratégique et s'étaler sur le long terme. La promotion d'une société égalitaire entre les hommes et les femmes en vue d'assurer un développement équitable nécessite l'adoption et l'application de lois antidiscriminatoires. Pour cela, des efforts concertés impliquant les acteurs clés sont nécessaires (Parlement, Gouvernement, partis politiques, communautés, société civile, médias et autres partenaires au développement). Au rang des priorités, il conviendrait d'inscrire le respect des engagements internationaux. Pour ce faire, le Cameroun devrait d'avantage affirmer sa détermination dans :

- l'application des textes internationaux dans les domaines des discriminations politiques faites aux femmes ;

- le renforcement des mesures et des stratégies destinées à surmonter les disparités de sexe dans le domaine politique et de prise de décisions ; les partis politiques doivent avoir des cibles ou des quotas pour les candidates et accompagner les séances de formation et de mise à niveau des femmes membres dans les partis politiques ;
- le renforcement de la communication en faveur du leadership et de la participation politique des femmes : il est important de renforcer le dialogue entre les experts de l'approche genre et les représentants des partis politiques pour cultiver l'esprit d'entreprise et de leadership ;
- l'appui multiforme à la nouvelle génération des femmes politiques : il y a lieu d'apporter un appui aux leaders féminins prometteuses et actives en politique car cette action va promouvoir le rôle des femmes dans la vie politique ;
- l'amélioration de la collecte des statistiques désagrégées par sexe : la qualité des mesures prises en faveur de la réduction des disparités de genre en politique et autres domaines dépend de la disponibilité de données statistiques fiables. Les statistiques désagrégées par sexe contribuent au développement des politiques basées sur les faits et non sur des présomptions, des stéréotypes ou des idéologies ;
- la prise en compte de l'approche genre dans la chaîne de Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-évaluation (PPBS) : les investissements réalisés dans les programmes spécifiques aux femmes peuvent avoir d'importantes répercussions sur le développement. En effet, les femmes consacrent une plus grande part de leur revenu à la santé, à l'éducation et au bien-être de leur famille et de leur communauté que les hommes.
- l'élaboration et la mise en place d'une plateforme multisectorielle de coordination des interventions du développement de l'entrepreneuriat féminin : la promotion de l'entrepreneuriat féminin implique plusieurs intervenants tels que les acteurs étatiques, les acteurs non étatiques et les autres partenaires au développement. Mais, l'absence d'un cadre de coordination des actions menées par les différents acteurs conduit généralement à des résultats mitigés.
- l'amélioration des compétences entrepreneuriales des femmes : la plupart des femmes entrepreneurs sont confinées dans le secteur informel. Elles n'ont généralement pas reçu d'éducation formelle et utilisent principalement des compétences manuelles dans leurs entreprises. En outre, elles ont un accès limité à l'information.

Conclusion

Malgré les progrès réalisés par le Cameroun pour assurer l'égalité des sexes, la situation actuelle montre des taux de représentation et de participation encore faibles des femmes en politique et dans le processus de prise de décisions. Les femmes sont sous-représentées dans les fonctions de direction, au sein des instances électives et du monde universitaire.

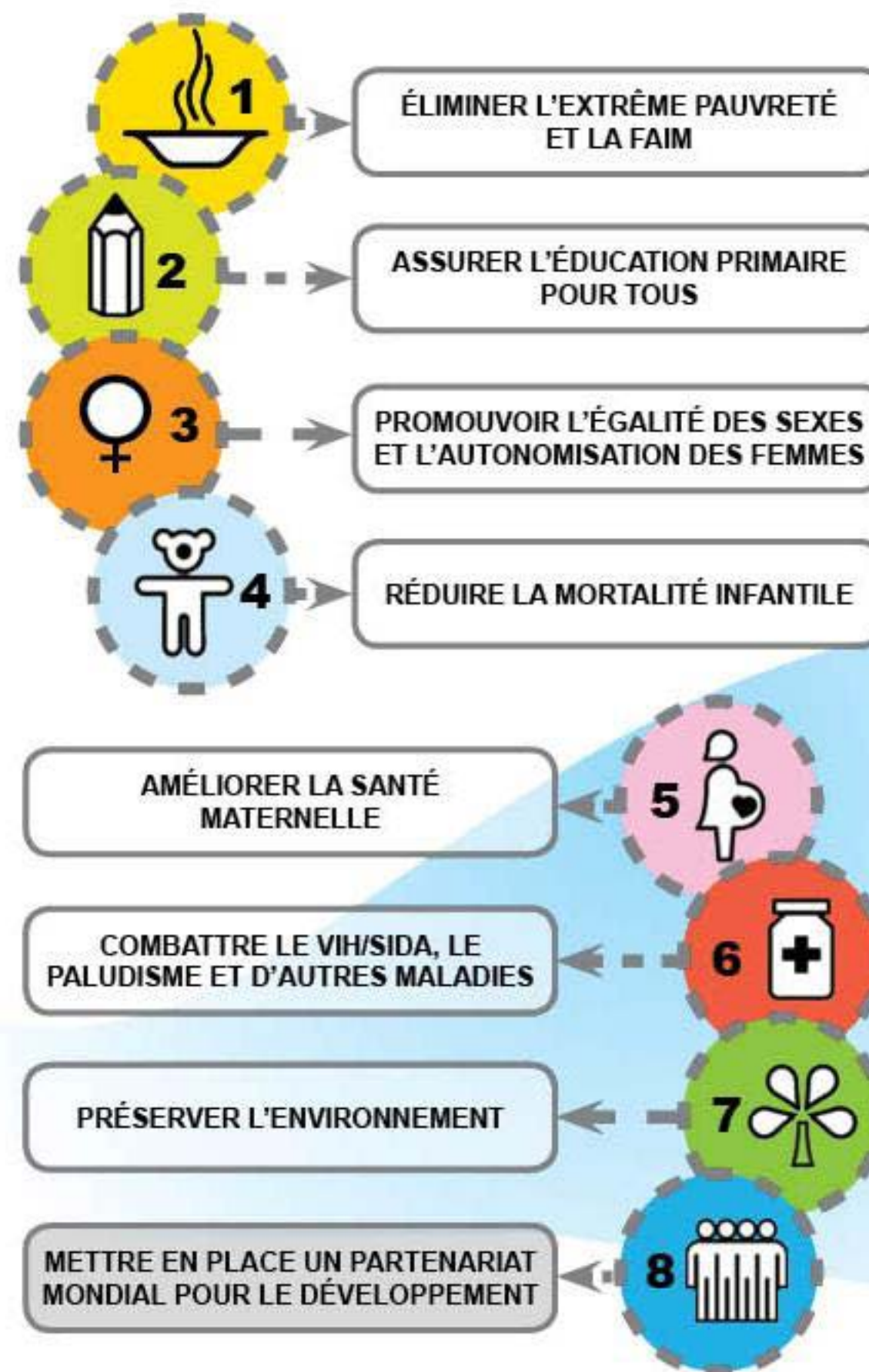
Selon les indicateurs disponibles, le Cameroun a encore du chemin à parcourir pour atteindre les normes requises en matière d'égalité de sexes. En dépit des taux croissants d'éducation et de qualification des femmes camerounaises, leurs potentialités restent encore sous-exploitées.

Le progrès passe par la solidarité et la coopération dans les efforts du Gouvernement, des organisations internationales, des associations féminines, des femmes politiques de tout bord et de la société civile, associé à l'esprit de réforme des hommes politiques.



RÉFÉRENCES

1. BUCREP, 2013 : Rapport National sur l'Etat de la Population au Cameroun : les violences domestiques (sous presse)
2. BUCREP, 2005 : Rapport de Présentation des résultats du 3^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (3^{ème} RGPH)
3. DECRET N° 2013/113 du 22 avril 2013 portant nomination de Sous-préfets
4. Décret N°2012/480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Préfets
5. IDEA, 2002 : Les femmes au Parlement, Au-delà du nombre, Stockholm, Suède
6. INS, 2012 : Rapport National de Progrès des Objectifs du Millénaire pour le Développement
7. INS, 2009 : Recensement Général des Entreprises, Profil de l'entrepreneur camerounais
8. INS, 2011 : Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples
9. PLAN, 2013 : Rapport 2013 sur l'éducation des filles





Nos Missions

Le BUCREP assiste les pouvoirs publics et les acteurs du développement dans la prise en compte des phénomènes démographiques pour l'élaboration et l'application des stratégies de développement socio-économique.

A ce titre il est chargé :

- de concevoir la méthodologie des recensements et enquêtes à caractère démographique et d'en assurer l'exécution ;
- d'élaborer et d'assurer le suivi des programmes d'études démographiques en vue de permettre la prise en compte de la variable "Population" dans le processus de développement socio-économique ;
- d'élaborer des indicateurs socio-démographiques à travers la réalisation des recensements et des enquêtes auprès de la population.

Nos Partenaires

Administrations publiques, collectivités territoriales, organismes publics et parapublics, organisations internationales, investisseurs, partenaires au développement, ONG...

Our Missions

BUCREP assists public authorities and other development stakeholders in taking into account demographic variables in the formulation and implementation of socio-economic development strategies.

In this connection, it is responsible for:

- designing and implementing censuses and demographic surveys methodologies;
- initiating and following up of population study programmes so as to promote the consideration of demographic variables in socio-economic planning;
- estimating socio-demographic indicators from censuses and demographic surveys.

Our Partners

Government services, local governments, public and parapublic bodies, international organizations, investors, development partners, NGO...



Contact : Mfandena - Stade Omnisports,
A proximité du Centre Régional des Impôts du Centre
Boîte postale : 12 932 Yaoundé - Cameroun
Téléphone/Fax : (237) 22 20 30 71
E-mail : Contact@bucrep.cm
Site web : www.bucrep.org / www.bucrep.cm

Central Bureau of the Census and Population Studies